



## CONTACTS

CCAS : 04 75 26 50 27  
ccas@nyons.com

Mairie de Nyons : 04 75 26 50 00  
mairiedenyons@nyons.com



# Charte d'accueil social

Centre Communal  
d'Action Sociale  
Ville de Nyons



**Vous trouverez sur la commune de Nyons les services suivants :**

## Accueil de jour - ANAIS

4, rue Gambetta - Tél : 04 75 28 17 80  
Du lundi au vendredi de 9h à 11h45.  
Les après-midi sur rendez-vous.

> **Accueil, information, orientation.**

**Prestations : boissons chaudes, petits-déjeuners, douche, lessive, téléphone, aide aux démarches administratives, RSA, poste informatique.**



## Accueil de nuit - ANAIS

Étape des Rieux - Route de Gap , la Citadelle.

Tél : 04 75 28 30 52

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de 17h15 à 8h30.

**Inscriptions le matin : à l'accueil de jour ou auprès du 115.**



## C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Hôtel de Ville de Nyons.

Tél : 04 75 26 50 27

Sur rendez-vous, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

> **Panier solidaire, aide alimentaire, domiciliation administrative.**



## Centre Médico-social

3 place Roumanille.

Tél : 04 81 58 12 50 (choix n°1 sur le répondeur téléphonique)

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, sur rendez-vous.

Fermé le mardi après-midi.

> **Assistants sociaux.**



## P.A.S.S. (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)

11 avenue Jules Bernard (à l'Hôpital de Nyons)

Assistante sociale : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

et de 13h30 à 17h30 / Tél : 04 75 26 52 50

Sophrologue : Lundi de 9h à 12h, mardi de 9h à 16h30

et jeudi de 9h à 15h30 / Tél : 04 75 26 52 40

> **Accueil, écoute, orientation, information afin de faciliter l'accès au système de santé.**

**Délivrance de médicament uniquement le matin.**



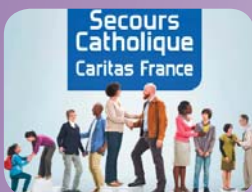
## Secours catholique

Place de Jacques Martin Deydier (ancienne mairie).

Tél : 04 75 26 13 96 / 06 40 15 42 21

Le lundi de 9h30 à 11h30.

> **Accueil, écoute, accompagnement.**



## Habillement

**Le Vestiaire** - Adultes : Ancienne école primaire, accès au fond du parking de La Poste, le mercredi de 14h à 17h.

**Le Carrefour des Habitants** - Enfants : Maison des associations George Girard (2<sup>e</sup> étage), le mercredi de 14h à 17h.

> **Vente à prix modiques ou troc de vêtements d'occasion à but humanitaire.**

**La Maison des Possibles** : Espace de gratuité pour vêtements adultes – 26 rue Pierre Toesca, le mardi de 14h à 17h.



**Afin de permettre à toute personne de vivre en bonne entente et d'améliorer la tranquillité publique, il est rappelé le contenu de l'arrêté n°2021/30 du 12.03.2021**

- La consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique est interdite.
- Sont interdits, sur la voie publique ou dans les lieux publics : les attitudes et comportements de nature à troubler l'ordre et la tranquillité ou contraires aux règles d'hygiène et de salubrité.
- La divagation des chiens est interdite sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Leur déjections sur la voie publique doivent impérativement être ramassées par leur propriétaire ou ayant droit.
- Tous bruits causés sans nécessité ou dûs à un défaut de précautions et de nature à troubler le repos ou la tranquillité des habitants sont interdits sur le territoire de la commune.

**Concernant le stationnement, il est rappelé quelques articles de l'arrêté 74/75 du 7/6/71**

- Une aire d'accueil et de service des camping-cars est située sur la promenade de la Digue.
- En revanche, le stationnement des camping-cars est interdit de 10h à 18h sur le parking sud, en face du Parc aquatique Nyonsoléiada.